



Règlement - pièces graphiques

M. Planches de zonage

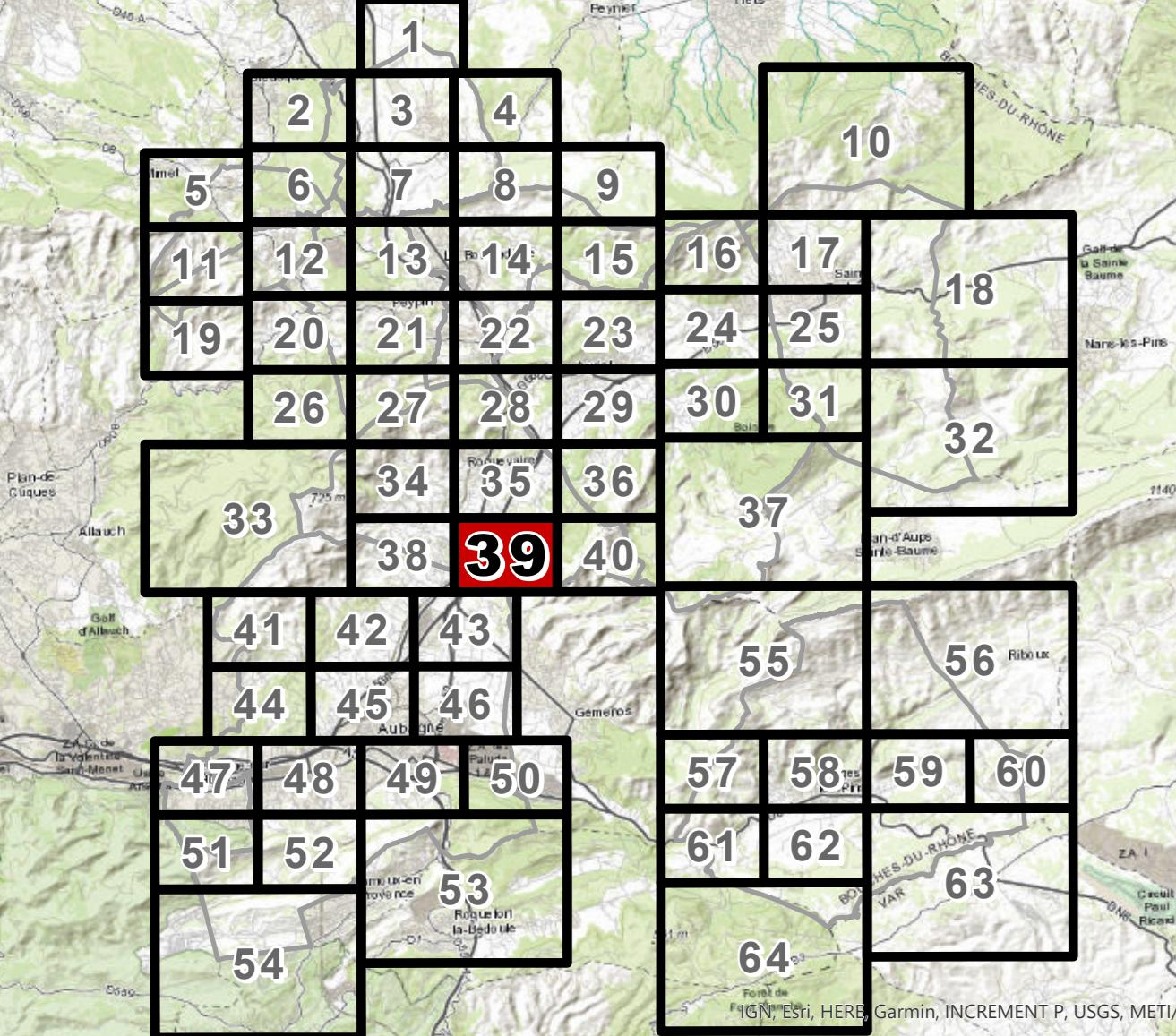
PLANCHE
39

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1

N
1:2 000

Tableau d'assemblage



Urbanisme

- Limites de zone
- Limite de zone issue de la procédure de modification n°2 (non opposable)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Polygone constructible
- Emplacements réservés
- Emplacement réservé pour voirie
- Autre emplacement réservé
- Emplacement réservé de mixité sociale
- Servitude pré-localisation pour équipement

- MIXTES SOCIALES ET FONCTIONNELLES
- Préscriptions (IMPLANTATION / HAUTEUR)
- Secteur de mixité sociale
- Linéaire commercial
- Potentielle commerciale
- Pôle de vie
- Prescription de vue

- DIVERS
- Servitude d'attente d'un projet
- Bâti pouvant changer de destination
- Secteur de richesse du sol ou sous-sol

- Patrimoine**
- PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURE
- Élément remarquable
- Élément remarquable faisant l'objet d'une liste
- Canal de Marseille et dérivation

- PATRIMOINE NATUREL
- Espace boisé classé
- Espace boisé protégé
- Alignement végétal
- Espace vert protégé
- Terrain cultivé à protéger

- Bâti dur
- Bâti léger
- Piscine ou Plan d'eau

- Élément de repère

